



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2015
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur DAIX Jean-Robert

Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur BIBES François
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents
ABSENTE EXCUSÉE :
Madame DURANTON Nicole, Vice-Présidente

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **DESIGNE** Mme Stéphanie AUGER en qualité d'administrateur d'EAD en remplacement de M. Emmanuel ROUSSEL (modification de la délibération 11 du 29 avril 2014), le second administrateur demeurant M. Arnaud MABIRE, **AUTORISE** ces administrateurs à occuper toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées et à percevoir 100 euros de jetons de présence à chaque présence aux Conseils d'Administration, Commissions d'Appels d'offres et Comités d'Evaluation des risques, **CONFIRME** la désignation de M. Emmanuel ROUSSEL en qualité de représentant titulaire et M. Arnaud MABIRE en qualité de représentant suppléant du GEA au sein des Assemblées générales et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de ces désignations.

☞ **RESILIE**, d'un commun accord avec la société ENTOMA, l'actuelle convention d'occupation précaire de la pépinière scientifique dont le terme était fixé au 31 octobre 2015, **DECIDE** l'attribution à la SAS ENTOMA, à compter du 1^{er} août 2015, d'une surface totale d'environ 325 m² au sein de la BioNormandie Pépinière Scientifique de Miserey, **FIXE** le tarif de location à 100 € HT/m² par dérogation à la délibération du 22 février 2008 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation et tous documents à intervenir avec la SAS ENTOMA ou toute société substituée à condition que M. Bastien RABASTENS en soit le représentant

☞ **ACCORDE** sa garantie à DIALOGUE pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 063 130 euros souscrit par l'organisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de 50% sur le prêt PLUS d'un montant de 5 170 538 € et à hauteur de 50% sur le prêt PLAI d'un montant de 892 592 €, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°35916, constitué de 2 Lignes du Prêt (cette délibération annule et remplace la délibération du Bureau du 25 mars 2015) ; ces garanties sont accordées dans le cadre de la construction de 41 logements individuels PLUS et PLAI 18 rue du Faubourg Saint léger à Evreux

☞ **DECIDE**, dans le cadre du programme de travaux du schéma directeur d'assainissement, la réalisation des travaux d'assainissement à effectuer sous l'emprise des rues ci-après : route de Vernon à Fauville, rue des Forges aux Ventes, rue du Grand Parc, rue des Chardonnerets, allée du Muguet et rue des Châtaigniers à Saint Sébastien-de-Morsent, rue Désiré Piedfer et rue du 28^{ème} régiment d'infanterie à Evreux et **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental, les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour les travaux d'assainissement réalisés sous charte qualité assainissement.

☞ **DECIDE** la réalisation de la première phase de travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées depuis la sortie de Gravigny en direction de Caër, jusqu'au carrefour de la RD155 (route de Louviers) avec la RD316 (route de Gaillon) et **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental, les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour des travaux d'assainissement réalisés sous charte qualité assainissement.

☞ **DECIDE** le lancement du programme de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux de la côte Henri Monduit à Evreux et **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental, les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour cette opération d'assainissement réalisée sous charte qualité assainissement.

☞ **DECIDE** l'embauche de l'animateur SAGE Iton par le GEA en l'attente de son transfert ultérieur au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) et **SOLLICITE** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'eau.